

Département de l'Indre

Arrondissement de

LA CHATRE

MONTCHEVRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Date de la convocation : 19 septembre 2006

Séance du : 26 septembre 2006

L'an deux mil six, le mardi 26 septembre, à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal de la commune de MONTCHEVRIER, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Georges AUCLERT, Maire.

Etaient présents : MM. AUCLERT, VIVIANI, LELONG, HEMERY, DAUGERON, ALLELY, GRELET, LAMAMY, MARTRES, Mmes MONGIS CARRION, MONGIS M. LISSAJOUX, Mme BERNARDET.

Absent excusé : M. MARECHAL.

Monsieur Georges AUCLERT, Maire, propose la fonction de secrétaire de séance à Monsieur Joël DAUGERON, qui accepte.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu par la secrétaire de mairie, et adopté à 11 voix pour et 1 abstention.

ORDRE DU JOUR :

LIGNE GRANDE VITESSE LIMOGES – POITIERS :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 05 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges – Poitiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

S'oppose à la création d'une ligne à grande vitesse Limoges - Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux - Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand Centre soit près d'1,8 million d'habitants.

Rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres Régionale et Départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire,

Demande :

- la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie.
- L'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

Fait à Montchevrier, le 26 septembre 2006,

Le Maire,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MONTCHEVRIER' at the top, 'INDRE' at the bottom, and 'MAIRIE' on the left side. The center of the stamp features a coat of arms.

Le Maire certifie que la présente délibération
A été déposée en Sous – Préfecture de LA CHATRE (36)
Au titre du contrôle de la légalité le :
Et qu'elle a été notifiée aux intéressés le :

Le Maire,

Reçu à la Sous-Préfecture

le 11 OCT 2006

